

L'emploi du temps à l'école maternelle

À partir du dossier « L'aménagement des espaces et l'organisation du temps
du pôle maternelle départemental »
et de la circulaire départementale du 1er mars 2010

Organiser le temps

Deux temps d'apprentissage

- **Le temps éducatif**

- vise le développement de l'enfant comme être personnel et comme être social

- Vise à long terme un savoir-être, des attitudes

- temps partagé avec les familles

- donne des repères à l'enfant

- fait prendre conscience à l'enfant qu'il grandit

- **Le temps didactique**

- vise l'acquisition de compétences

- vise à court et à moyen terme l'acquisition de savoirs et savoir-faire

Le temps éducatif

- L'accueil
- Le passage aux toilettes
- La collation
- La récréation
- La sieste
- Les temps d'habillage/déshabillage

Le temps didactique

Découverte

Appropriation

Evaluation

Remédiation

- L'accueil
- Les rituels
- Les activités en groupe
- Les activités en collectif
 - Les ateliers

Indications de la circulaire départementale



L'organisation du temps d'accueil

- Le temps d'accueil facilite le passage du cadre familial au cadre scolaire et favorise l'intégration au groupe par un accueil personnalisé.
- Il peut être un moment privilégié pour des activités de soutien notamment dans le domaine du langage.
- Il est limité à 30 minutes conformément au règlement départemental, y compris le rangement.
- L'organisation est souple et vise à favoriser l'autonomie des élèves.
- L'accueil s'effectue en classe.

- Le temps d'accueil fait l'objet d'une préparation .
- Même libre, l'activité doit avoir un objectif qui détermine le choix du matériel proposé. Il peut s'agir de situation de découverte et d'expérimentation, d'entraînement ou de réinvestissement.
- Les activités proposées évoluent tout au long de l'année selon une progression.
- Tous les domaines d'activités doivent être représentés au cours d'une période donnée.
- En section de petits ou de tout-petits, le temps d'accueil peut être l'occasion de créer des « pôles d'intérêt » permettant de construire des apprentissages au cours de la matinée.

La collation

- **Le « goûter » comme l'accueil, les récréations, les temps de repos et de sieste sont des temps d'éducation et sont organisés comme tels par ceux qui en ont la responsabilité.**
- **La collation matinale n'est ni obligatoire, ni systématique. Aucun argument nutritionnel ne la justifie.**
- **Il peut être proposé aux élèves qui n'auraient pas pris de petit déjeuner chez eux de prendre une collation dès leur arrivée à l'école maternelle**

La collation est un moment convivial. Elle se prend dans la classe et à table. En toute occasion, privilégier l'eau, les purs jus de fruits, le lait ou les produits laitiers demi - écrémés, le pain, les céréales non sucrées, les fruits, en évitant les produits à forte densité énergétique riches en sucre et matières grasses (biscuits, céréales sucrées, viennoiseries, sodas ...).

la récréation

- La durée de la récréation n'excède pas trente minutes.
- Elle doit se situer au milieu de la matinée ou de l'après-midi.
- Le temps consacré à l'habillage/déshabillage est à moduler en fonction de l'âge des enfants et l'époque de l'année.

Le passage aux toilettes

- Le passage collectif aux toilettes relève d'un fonctionnement dépassé. Les GS y accèdent individuellement et selon leurs besoins. Tenir compte de la configuration des locaux, de la disponibilité des ATSEM, de l'âge des enfants, des impératifs de sécurité.
- Des sanitaires contigus aux salles de classe favorisent l'autonomie des enfants dans ce domaine.
- Le passage en deux groupes pour les élèves de MS et PS est à favoriser avec l'aide de l'ATSEM. L'enseignant est alors disponible pour un travail avec une demi-classe.

La sieste

- L'enfant est accueilli à l'école maternelle la journée entière. Il doit avoir la possibilité de dormir s'il en manifeste le besoin.
- La sieste est organisée pour les TPS / PS, mais elle n'est pas obligatoire; elle est organisée pour les MS si les enfants en ont besoin, uniquement ; elle n'est pas organisée chez les GS. Les PS qui ne dorment pas bénéficient d'une activité cognitive. Les activités sont proposées aux enfants qui reviennent de la sieste au fur et à mesure qu'ils se réveillent.

Tout en restant sous la responsabilité de l'enseignant, les élèves sont surveillés par l'ATSEM. L'enseignant ainsi rendu disponible met en œuvre des tâches pédagogiques auprès des élèves de l'école (activités décloisonnées, atelier de langage ...).



La remise des enfants aux familles

- Le temps d'habillage en fin de demi-journée est à moduler en fonction des enfants.
- Il ne saurait amputer de plus de dix minutes le temps des apprentissages scolaires.
- Il est souhaitable d'inviter des parents à apporter leur concours